



PARLONS Régime de retraite



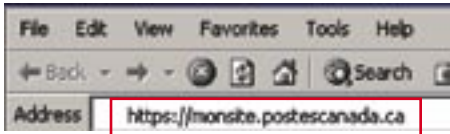
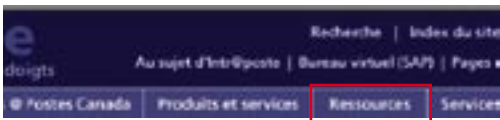
Attendez... la retraite est plus proche que vous le pensez

Votre voiture n'est sans doute pas encore toute payée, votre hypothèque vous tracasse, et pour ajouter à cela, vous voulez investir dans les études de vos enfants. La retraite est trop loin pour y penser. Cependant, il est essentiel que vous vous prépariez tôt pour assurer votre sécurité financière à la fin de votre carrière. Postes Canada a un certain nombre d'outils dont vous pouvez vous servir afin de commencer à planifier votre retraite.

- Votre **relevé personnel de prestations de retraite** est une publication utile qui présente une estimation de votre revenu de retraite prévu à la date la plus rapprochée où vous pouvez prendre votre retraite avec une pension non réduite. Elle résume également les avantages auxquels vous avez droit en vertu du Régime de retraite de Postes Canada en date du 31 décembre 2005.

- Consultez le site Web du Régime de retraite de Postes Canada à www.retraite scp.com pour en savoir davantage sur la façon de planifier votre retraite.
- Un cours interactif de cyberformation intitulé **Planifier votre retraite** est offert aux employés de Postes Canada. Ce cours est conçu pour vous familiariser avec le Régime de retraite de Postes Canada et pour que vous puissiez planifier votre retraite à l'aide de votre ordinateur au travail ou à la maison. Le programme comprend cinq cours abordant en détail des renseignements tels qu'un aperçu du Régime de retraite de Postes Canada, ainsi que des questions spécifiques, dont ce qui se passe lorsque vous décédez et le rachat d'années de service auquel vous êtes admissible.

COMMENT ACCÉDER À CE COURS DE CYBERFORMATION

| De la maison | Du travail |
|---|--|
| Entrez https://monsie.postescanada.ca dans la barre d'adresse. | Cliquez sur Bureau virtuel (SAP) à partir de la page d'accueil d'Intr@poste. |
|  |  |

Entrez votre **code d'utilisateur** et votre **mot de passe**, et cliquez sur le bouton de connexion. Veuillez noter que votre mot de passe à la maison est différent de celui du travail. Vous avez oublié votre mot de passe? Communiquez avec le Service d'assistance de Postes Canada au 1 877 411-8585.



suite à la page 3

Index

| | |
|---|---|
| Planification de la retraite | 1 |
| Rendement du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2005 | 2 |
| Jeu-questionnaire pour tester vos connaissances | 3 |
| Relevé personnel de prestations de retraite | 4 |
| Changement de bénéficiaire | 4 |

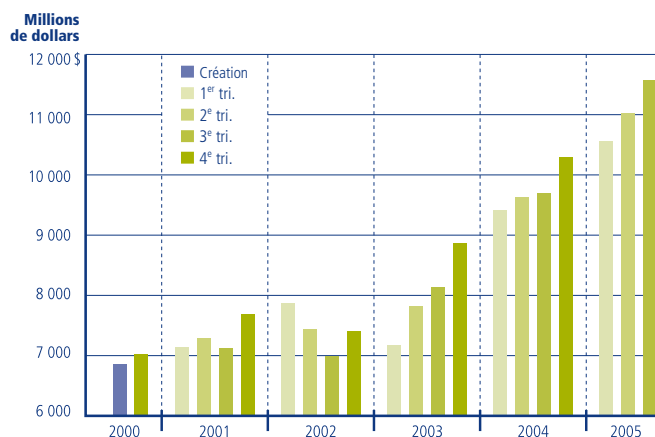
Conjoncture du marché

L'indice composé S&P/TSX du Canada a grimpé de 11,6 % au cours du trimestre alors que le pétrole se négociait à 70 \$US le baril. Aux États-Unis, le S&P 500 a reculé de près de 2 % en valeur canadienne, notre dollar gagnant plus de 5 % par rapport au dollar américain, alors que les marchés internationaux augmentaient de 4,6 % pour le trimestre. Les marchés obligataires ont affiché un rendement ferme au cours du troisième trimestre malgré le fait que la Banque du Canada ait décidé d'augmenter son taux de 1/4 pour cent pour la première fois depuis octobre 2004. Le tableau ci-après fait état du rendement du Régime depuis sa création.

| CATÉGORIE D'ACTIFS | VALEUR DU MARCHÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS) | 2005 JUILLET À SEPTEMBRE | 2005 CA | 2004 ANNÉE COMPLÈTE | 2003 ANNÉE COMPLÈTE | 2002 ANNÉE COMPLÈTE | 2001 ANNÉE COMPLÈTE |
|---|---|--------------------------|-------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Revenu fixe | | | | | | | |
| Placements de fonds liquides et à court terme | 464,2 \$ | 0,7 % | 1,9 % | 2,4 % | 2,9 % | 2,4 % | 4,3 % |
| Obligations du Canada | 3 428,8 \$ | 1,4 % | 6,9 % | 9,6 % | 8,4 % | 10,2 % | 7,3 % |
| Actions | | | | | | | |
| Actions canadiennes | 4 215,6 \$ | 11,6 % | 22,1 % | 15,6 % | 25,5 % | -11,6 % | -7,7 % |
| Actions américaines | 2 082,6 \$ | -0,5 % | 1,4 % | 4,9 % | 7,5 % | -20,9 % | — |
| Actions internationales | 1 507,8 \$ | 6,0 % | 7,5 % | 13,3 % | 7,3 % | -21,6 % | — |
| Total du Régime de retraite agréé | 11 699,0 \$ | 5,08 % | 11 % | 11,13 % | 13,87 % | -6,99 % | 5,10 % |

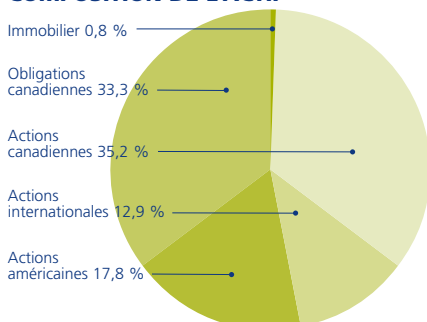
Points saillants des investissements

- Au 30 septembre 2005, la caisse avait un actif de 11 699 \$ millions de dollars.
- Pour le troisième trimestre, le taux de rendement de la caisse se situe à 5,08 % par rapport au point de référence de 3,65 %. Le rendement cumulatif annuel s'établit à 11 % par rapport au point de référence de 8,83 %.
- Des cotisations nettes de 118,2 millions de dollars ont été versées au Régime au cours du deuxième trimestre, y compris 67,3 millions de dollars en paiements spéciaux de solvabilité. Nous avons réduit l'affectation aux actions canadiennes de 150 millions de dollars et avons affecté 125 millions de dollars à des obligations américaines et 140 millions de dollars à des actions internationales. Un montant de 30,9 millions de dollars a été ajouté aux biens immobiliers, et les placements de fonds liquides et d'investissements à court terme ont diminué de 28,2 millions de dollars.



Points saillants de la composition de l'actif

COMPOSITION DE L'ACTIF



- Au 30 septembre 2005, 66,7 % de l'actif était affecté à des actions et à des biens immobiliers, au-delà de la composition de l'actif visée de 62,5 %. Les actions canadiennes représentaient 35,2 % du total, les actions américaines 17,8 %, les actions internationales 12,9 % et les biens immobiliers 0,8 %.
- Trente-trois virgule trois pour cent de l'actif était investi dans des obligations et des placements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 37,5 %. Ce chiffre comprend 7,2 % d'obligations à rendement réel, 22,1 % d'obligations canadiennes et 4 % de placements de fonds liquides et d'investissements à court terme.

suite de la page 1

Cliquez sur l'onglet **cyberformation**.

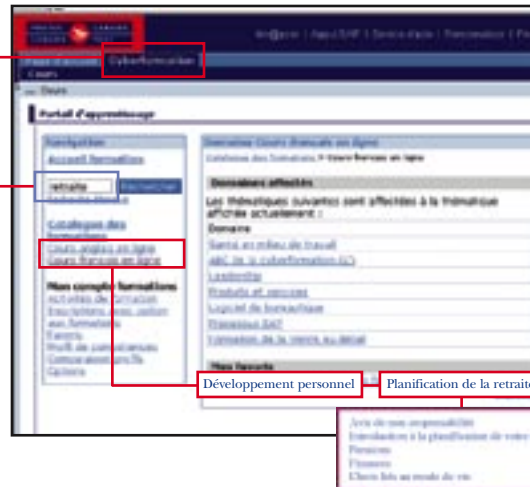
Suivez une de ces deux options :

1. Tapez « **retraite** » dans le champ et cliquez sur Rechercher. Le nom du cours sera affiché. Cliquez sur le cours et suivez les directives.

OU

1. Cliquez sur la **langue**.
2. Cliquez sur le groupe de cours intitulé **Développement personnel**.
3. Cliquez sur le cours **Planification de la retraite**.
4. Cliquez sur le premier module et suivez les directives.

Pour en savoir plus sur comment naviguer dans un cours, cliquez sur l'onglet Page d'accueil et visitez le site Web de la cyberformation sous la section Liens communs.



Planifier votre retraite dès maintenant peut vous sembler une tâche accablante. Cependant, en sachant de quelle manière Postes Canada peut vous aider à assurer votre stabilité financière à la retraite, la planification de votre retraite peut devenir simple et vous procurer la tranquillité d'esprit. ❖

Jeu-questionnaire pour tester vos connaissances

1

Une prestation de retraite non réduite est :

- a) Une prestation complète, qui représente 70 % du revenu que vous gagniez lorsque vous travailliez.
- b) Une prestation de retraite sans pénalité.
- c) Une prestation de retraite qui n'est pas protégée de l'inflation.
- d) a) et c).

5

Si vous n'avez pas de conjoint ou d'enfant à charge admissible au moment de votre décès, voici ce qui arrive à votre prestation de survivant :

- a) Elle est versée à votre succession si vous n'avez pas désigné de bénéficiaire en vertu du Régime de retraite de Postes Canada.
- b) Elle est versée au bénéficiaire désigné si vous en avez indiqué un en vertu du Régime de retraite de Postes Canada.
- c) Elle ne peut pas être versée à quelqu'un qui n'a pas de conjoint et d'enfant.
- d) a) et b).

2

Vous pouvez racheter des années de service en faisant ce qui suit :

- a) En versant un montant forfaitaire (ce qui inclut le transfert dans un REER personnel).
- b) Par un transfert de fonds du gouvernement de l'Ontario.
- c) Par des déductions mensuelles sur votre paie.
- d) a) et c).
- e) b) et c).

6

Quelles sont les années de service qui comptent pour le service ouvrant droit à pension ?

- a) Les années de service que je rachète.
- b) Les années de service pendant lesquelles je cotise au Régime.
- c) Les périodes de congé que je décide de payer et qui sont approuvées.
- d) Toutes ces options.

3

Votre Régime de retraite de Postes Canada est protégé de l'inflation.
Vrai ou faux ?

7

Un régime de retraite à prestations déterminées est basé sur ce qui suit :

- a) Une formule de calcul des prestations préétablie (établie au préalable et qui n'est pas basée sur les cotisations ni sur les fluctuations des marchés financiers).
- b) Les placements personnels.
- c) Les deux options qui précèdent.
- d) Aucune de ces options.

4

À quelle fréquence les prestations de retraite de Postes Canada sont-elles indexées en fonction de l'inflation ?

- a) Une fois par année.
- b) Deux fois par année.
- c) Chaque trimestre.
- d) Tous les quatre ans.

8

Le Régime de retraite de Postes Canada est régi par ce qui suit :

- a) Des normes de gestion et des valeurs.
- b) La *Loi sur les normes de prestations de pension* de 1985 (LNPP) et la *Loi de l'impôt sur le revenu*.
- c) *Sarbanes-Oxley Act*.
- d) Toutes ces options.

Réponses
1) b 2) d 3) Vrai 4) a 5) d 6) d 7) a 8) b

Votre relevé personnel de prestations de retraite de 2005

Votre relevé personnel de prestations de retraite comprend une prévision globale de vos prestations de retraite à Postes Canada, soit une estimation de votre revenu de retraite prévu à la date la plus rapprochée à laquelle vous pouvez prendre votre retraite avec une pension non réduite.

Votre relevé personnel de prestations de retraite résume également les avantages auxquels vous avez droit en vertu du Régime de retraite de Postes Canada en date du 31 décembre 2005 ainsi que les principaux avantages du Régime, accompagnés d'un relevé de la situation financière globale du Régime.

Pour consulter des renseignements personnalisés semblables, sur le régime de retraite rendez-vous à la page Web du Centre administratif du régime de retraite, que vous pouvez consulter en choisissant l'option Calculer ma pension à www.retraitescp.com.

Vous aurez besoin de votre NIP. ❖

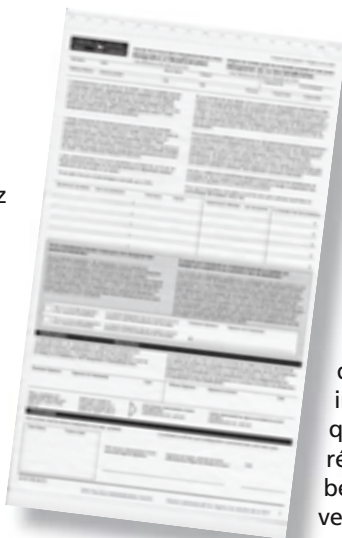


Changement de bénéficiaire en vertu du Régime de retraite de Postes Canada

En tant que participant au Régime de retraite de Postes Canada, votre conjoint a le droit de recevoir des prestations de survivant à votre décès. Si vous n'avez pas de conjoint et que vous aimeriez obtenir de l'information sur les désignations de bénéficiaires en vertu du Régime de retraite de Postes Canada, ou, si vous êtes en train de divorcer et que vous aimeriez changer de bénéficiaire, visitez le site Web du Régime de retraite de Postes Canada à www.retraitescp.com et consultez les sections suivantes :

- obtenir de l'information pour les retraités sur... les allocations aux survivants
- savoir qu'arrive-t-il si... mon état matrimonial change pour en savoir davantage sur les prestations de survivant.

Vous pouvez imprimer directement un formulaire à partir du site Web du Régime de retraite de Postes Canada. Vous le trouverez sous la section :



- Imprimer un formulaire – *Désignation d'un bénéficiaire*.

Vous pouvez également communiquer avec le Centre des services du régime de retraite par téléphone en composant le 1 877 480-9220 pour demander le formulaire *Désignation d'un bénéficiaire*.

Si vous souhaitez remplacer votre bénéficiaire actuel par un autre, mais que vous avez indiqué que le statut de votre bénéficiaire actuel est irrévocable, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre des services du régime de retraite. De même, les bénéficiaires qui ont été désignés en vertu de la LPPF ne sont pas admissibles en date du 1^{er} octobre 2000. Si vous avez des questions concernant le statut de votre bénéficiaire actuel, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre des services du régime de retraite.

Une fois le formulaire *Désignation d'un bénéficiaire* rempli, vous devez le renvoyer au Centre des services du régime de retraite de Postes Canada à l'adresse indiquée sur le document. ❖

Vos questions

Cet espace est réservé à une foire aux questions. Nous répondrons à une ou à deux questions qui, selon nous, devraient intéresser la plupart des gens. Veuillez nous envoyer vos questions à l'adresse pension.services@postescanada.ca.

Où puis-je trouver les adresses électroniques des autres organismes gouvernementaux ?

Consultez le site Web du Régime de retraite de Postes Canada www.retraitescp.com. Cliquez sur **Je veux... d'autres sites d'intérêt**. Vous y trouverez les sites Web du gouvernement, ainsi que des pages traitant de la planification de la retraite et des finances personnelles. Il y a également d'autres sites sur les services destinés aux retraités et sur les régimes d'assurance-maladie provinciaux. Essayez la calculatrice du revenu de retraite canadienne. Y a-t-il un site qui, selon vous, intéresserait d'autres personnes? Communiquez avec nous par courriel à pension.services@postescanada.ca.

Nous apprécions vos réflexions. Si vous avez des commentaires ou des sujets que vous aimeriez voir abordés, veuillez communiquer avec :

SERVICE DES PENSIONS
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU B320E
OTTAWA ON K1A 0B1

Courriel : pension.services@postescanada.ca

Saviez-vous ?

Que lorsque vous effectuez une estimation de vos prestations sur le Web, vous n'ajoutez pas les années supplémentaires de service que vous pourrez racheter dans les conditions suivantes :

- votre rachat est terminé;

- le facteur d'équivalence pour services passés (FESP) est approuvé (pour le service depuis 1990). Vous recevrez un avis écrit lorsque le FESP est approuvé. Un examen rapide de vos années de service admissibles vous dira si le rachat est déjà inclus dans le total des années de service.